REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-138

OBJET : Arrêté de circulation et de stationnement rue de Caen et rue des Ecoles, Aunay-sur-Odon

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise BERNASCONI pour des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement rue de Caen et rue des Ecoles, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du lundi 22 novembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du lundi 22 novembre et jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la rue de Caen et de la rue des Ecoles (voir plans de déviation ci-joint);
La circulation sera maintenue pour les riverains, les véhicules de secours, les bus scolaires et les camions poubelles.

Article 2 : L'entreprise BERNASCONI est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la directrice de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Transport LOUIS,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise BERNASCONI,
- Collège Charles Lemâitre,
- SDIS du Calvados,
- Ecole Elémentaire,
- Pré-Bocage Intercom (service voirie et ordures ménagères),

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 18 novembre 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

Déviation Rue des Ecoles – Tracé Vert

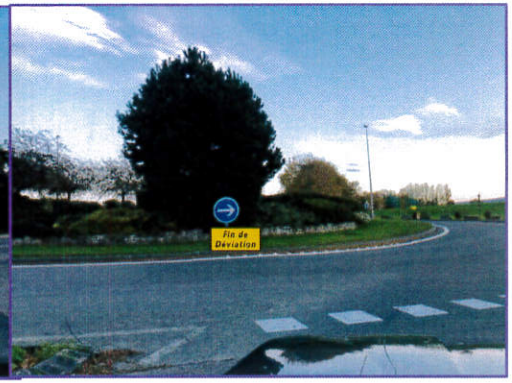

ROUTE
BARRÉE

Fin de
Déviation

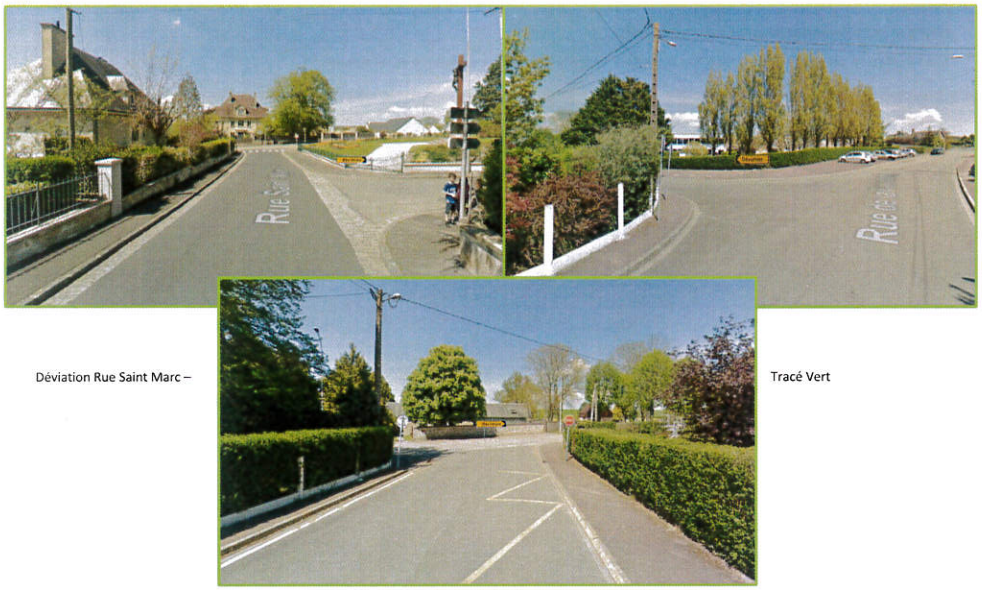

Déviation Rue Saint Marc – Tracé Vert

Phase 1 :

RD n°8 en route barrée avec déviation par le tracé violet,

Rue des Ecoles route barrée entre la RD n°8 et la rue des Jardins avec déviation par les rues des Jardins et Saint Marc

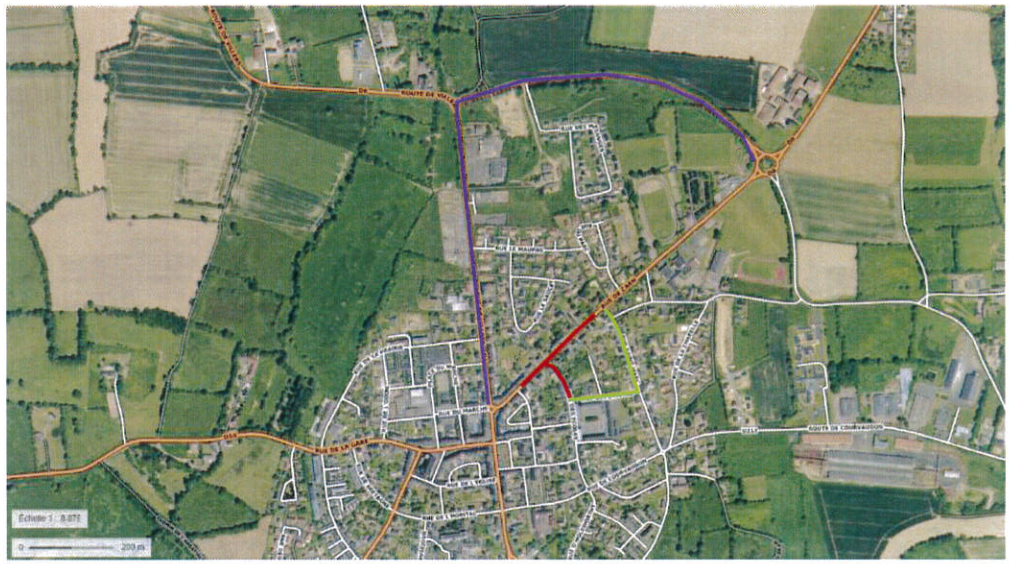

Déviation RD n°8 – Tracé Violet

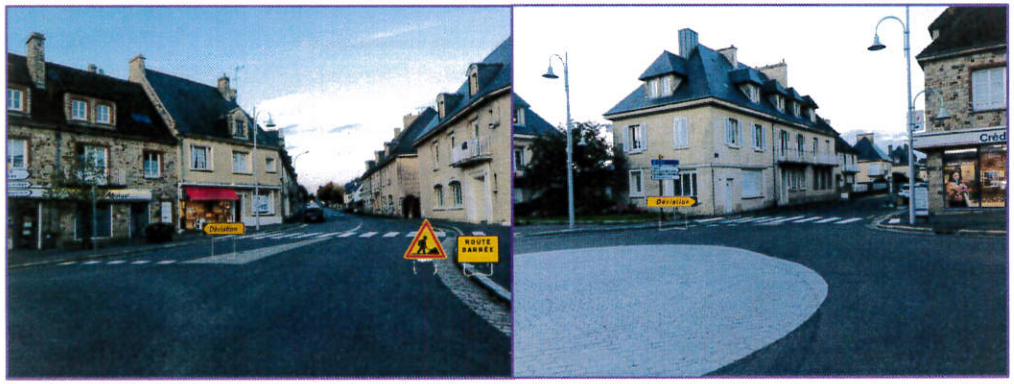

Phase 2 :

RD n°8 en route barrée avec déviation par le tracé violet,
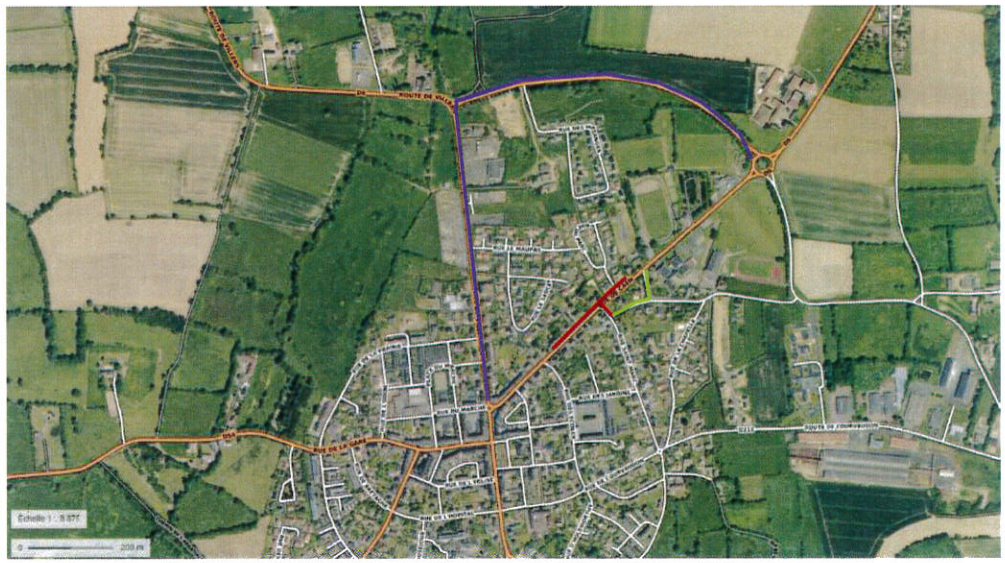
Rue Saint Marc route barrée entre la RD n°8 et la rue de la Faucterie avec déviation par la rue de la Faucterie